

LE *Miénquô*

Bulletin d'Informations Municipales
de Picherande

Décembre 2016
Semestriel n° 36

Édito

L'été avait pourtant bien commencé... La date du 14 Juillet, date symbole de notre République, restera gravée dans nos mémoires, nous n'oublierons pas les victimes de cet attentat, et leurs familles. La vie dans nos villages nous tient éloignés de ces horreurs, nous devons encore plus en apprécier la sécurité et la quiétude. Les valeurs de la République : Liberté, Egalité, Fraternité, ne doivent pas être seulement des mots écrits sur les bâtiments ou documents officiels, nous nous devons de les vivre, de les mettre en œuvre chaque jour, la citoyenneté et la solidarité doivent rester plus que jamais au cœur de nos actions. Une note positive : la chaleur que nous avons connue cet été a profité au tourisme et à notre village. La canicule sévissant dans la plaine a généré un exode vers la relative mais bienfaisante fraîcheur de nos montagnes.

Revers de la médaille : les réserves d'eau se sont épuisées, l'automne très sec n'a pas apporté les précipitations nécessaires à leur renouvellement. Les fuites sur le réseau d'eau potable, réseau vieillissant, ont provoqué des coupures d'eau dans certains villages.

Une réflexion est plus que nécessaire : la commission des travaux a acté des aménagements, ces derniers seront effectués dans les meilleurs délais, en fonction des aléas climatiques bien sûr.

Le conseil municipal vous présente tous ses vœux de santé, de bonheur pour l'année 2017, à cette occasion, nous vous attendrons le samedi 6 janvier à 11 heures à la salle des associations.

Cordialement, votre Maire,
Serge CHAMOUX.



LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 22 juin 2016

Assistance maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie - Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Société SOCAMA INGENIERIE a fait parvenir un devis concernant l'assistance de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2016. Monsieur le Maire rappelle que la Société SOCAMA INGENIERIE s'était déjà occupée des dossiers de voirie du programme FIC 2015.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : accepte le devis de la société SOCAMA domiciliée à : Avenue Evariste Galois 19000 TULLE, concernant l'étude technique pour les travaux de voirie 2016, pour un montant de 4 542 € T.T.C.

Institution du bureau de vote - Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite au courrier de la Préfecture du Puy-de-Dôme, il convient de fixer le siège et le périmètre géographique du bureau de vote pour la période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres : décide de fixer le lieu du bureau de vote dans la salle de réunion du conseil municipal.

Acquisition amiable d'immeuble - Monsieur le Maire rappelle le projet d'achat d'un garage.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'Etablissement public foncier-Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée section I n° 609 située au lieu-dit Le Bourg.

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble réalisée par le service des Domaines.

Le Conseil municipal s'engage :

➤ à assurer une surveillance des biens acquis et prévenir l'EPF-Smaf Auvergne de toutes dégradations, occupations ou autres dont il aurait connaissance ; à ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisé par convention de l'EPF ; à ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'EPF-Smaf Auvergne qui établira un bilan de gestion annuel :

** si le solde est créditeur : l'EPF-Smaf Auvergne le remboursera à la commune, * si le solde est débiteur : la commune remboursera ce montant à l'EPF-Smaf Auvergne.*

➤ à n'entreprendre aucun travaux sans y avoir été autorisé par convention de l'Etablissement ; à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF-Smaf Auvergne à la Commune, et notamment au remboursement :

** de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition jusqu'à la revente, selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Etablissement :*

en dix annuités au taux de 2.5 % pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné à rester dans le patrimoine des adhérents de l'Etablissement ;

** de la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF-Smaf Auvergne.*

La revente des immeubles interviendra avant affectation définitive au projet d'urbanisme défini ci-dessus.

Travaux appartement de la poste - Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que suite aux demandes de devis concernant les travaux de rénovation de l'appartement de La Poste, il faut faire le choix des entreprises afin d'entreprendre les travaux rapidement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres : décide de retenir les entreprises suivantes : Pour les travaux concernant les sols, les murs et les plafonds : Mathieu DUFOSSÉ, devis d'un montant de 17 820,66 € T.T.C., pour les travaux de plomberie : Nicolas DESSERRE, devis d'un montant de 3 045,00 € T.T.C., pour les travaux d'électricité : Jean-Paul SEPCHAT, devis d'un montant de 3 246,00 € T.T.C.

Charges fixes pour l'appartement au dessus de la cantine - Monsieur le Maire explique que Damien CHANCEL souhaiterait faire prélever son loyer et ses charges. Mais, pour cela il faudrait un tarif fixe pour les charges. Monsieur le Maire explique qu'il a fait un état de sa consommation sur une année, et le montant mensuel moyen s'élève à environ 65 €. Il précise qu'une régularisation sera faite en fin d'année pour établir s'il y a lieu un titre de recette complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres : décide de fixer le montant des charges à 60 €, autorise Monsieur le Maire à établir le titre correspondant chaque mois, autorise Monsieur le Maire à faire une régularisation au bout d'un an.

Virement de crédit suite à changement de compte - Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il conviendrait d'établir un virement de crédit sur le budget Commune. En effet les frais d'illumination de Noël ou d'entretien d'éclairage public ne se mandatent plus sur un compte de fonctionnement. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au virement suivant :

En Dépenses d'investissement :

- Opération 173 : VOIRIE
- Compte 2135 : Installations générales, agencements.... - 14 000,00 €
- Opération 170 : ECLAIRAGE PUBLIC
- Compte 20412 : Bâtiments et installations + 14 000,00 €

Budget communal – Renégociation de prêt - Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Picherande avait contracté en 2012 un emprunt, pour des travaux de voirie, de 320 000 € à taux fixe de 5,10 % (n° 07023162), avec des échéances trimestrielles sur une durée de 20 ans auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France. Il précise que le Crédit Agricole n'a pas voulu réviser son prêt. La Commune a donc demandé à la Banque Populaire du Massif Central de faire une proposition de rachat de crédit. Leur proposition est la suivante :

	Crédit Agricole Prêt initial	Banque Populaire Proposition de rachat
Montant	320 000 €	321 370,60 €
Durée	20 ans	16 ans
Taux	5,10 %	1,99 %
Echéance trimestrielle	6 404,29 €	5 875 ,55 €
Frais		350 €
Coût total (capital+intérêts)	512 033,37 €	376 035,20 €

Vu la proposition faite, le Conseil municipal se prononce par 10 voix pour et retient la proposition de la Banque Populaire du Massif Central – 18, boulevard Jean-Moulin - 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1, pour un prêt de 321 370,60 € sur 16 ans avec un taux de 1,99 %, échéances trimestrielles et un amortissement progressif du capital.

Demande d'autorisation d'occupation de terrain en forêt bénéficiant du RF Forêt du SMGF de Picherande - Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Syndicat Mixte de Gestion Forestière a délibéré, en date du 25 mars et du 18 novembre 2015, pour le renouvellement de l'autorisation d'occupation de terrain, en forêt bénéficiant du RF Forêt du SMGF de Picherande – Parcelle cadastrée 203, section A, pour Monsieur Jean-Pierre AMBLARD. Suite à cela le Conseil Municipal de Picherande doit se prononcer sur ce renouvellement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : accepte de renouveler l'autorisation d'occupation de terrain en forêt sectionale de Falaitouze et autres au bénéfice de Monsieur Jean-Pierre AMBLARD.

Séance du 9 août 2016

Nouvelles adhésions Epf-Smaf - Monsieur le Maire expose : les communes de SAINT ELOY LES MINES (63), par délibération du 29 octobre 2015, MADRIAT (63), par délibération du 10 juin 2015, REUGNY (03), par délibération du 8 janvier 2016, MALREVERS (43), par délibérations des 25 février et 17 mars 2016, BOISSET (15), par délibération du 26 mars 2016,

La communauté de communes : SUMENE-ARTENSE (15) composée de 16 communes (Antignac, Bassignac, Beaulieu, Champagnac, Champs sur Tarentaine-Marchal, Lanobre, Madic, La Monselie, Le Monteil, Saignes, Saint Pierre, Sauvat, Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes), par délibération du 17 février 2016, ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 15 décembre 2015, 26 janvier, 1^{er} mars, 5 avril et 24 mai 2016, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 20 juin 2016 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (le conseil communautaire, l'assemblée, le comité syndical), à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

Renouvellement des logiciels horizon one-line - Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les logiciels de la ligne « Horizon 1 » arrivent à échéance le 31 décembre 2016 et qu'il convient de les renouveler en « Horizon one-line ». La société JVS-MAIRISTEM a fait parvenir un devis, à savoir : un pack LIBERTE 5 produits pour 2 291,00 €, la reprise des données pour 575,00 €, l'installation technique pour 200,00 €, formation logiciels pour 645,00 € et maintenance logiciels par an 638,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : de renouveler les logiciels auprès de la société JVS-MAIRISTEM à compter du 1^{er} janvier 2017, de prévoir la somme de 3 066 € H.T. en investissement, correspondant au pack LIBERTE 5 produits, à la reprise des données et à l'installation technique, pour ce qui concerne la formation et la maintenance, la somme sera inscrite en fonctionnement.

Travaux de rénovation sur réseaux d'eau potable - Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de rénovation sur le réseau d'eau potable au lieu-dit Ravel sont à prévoir. L'Entreprise LEMONNIER a fait parvenir un devis concernant les pièces pour effectuer ces travaux.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le devis de l'Entreprise LEMONNIER domiciliée à : 63 690 TAUVES, concernant les pièces pour effectuer les travaux de rénovation du réseau d'eau, pour un montant de 5 299,73 € T.T.C.

Subvention à la société de chasse de Picherande - Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la société de chasse de Picherande a fait parvenir une demande de subvention. Il donne lecture de ce courrier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention de 500,00 € à la société de chasse de Picherande.

Séance du 27 septembre 2016

Décision modificative – Budget Assainissement 2016 - Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il conviendrait d'établir une décision modificative sur le budget Assainissement 2016.

Il explique que lors de la préparation du budget, la facture des « Vidanges Corrésiennes » pour la vidange de la station d'épuration n'avait pas été prévue.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à la décision modificative suivante :

<u>En recettes de fonctionnement : Compte 74</u> : Subvention d'exploitation	+ 5 000,00 €
<u>En dépenses de fonctionnement : Compte 615</u> : Entretien et réparation	+ 5 000,00 €

Virement de crédit – Budget Commune 2016 - Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il conviendrait d'établir un virement de crédit sur le budget Commune. En effet il convient de réduire le chapitre 23 « Immobilisations en cours » et augmenter le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » afin de pouvoir régler les dernières factures pour la salle socioculturelle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au virement de crédit suivant :

En Dépenses d'investissement :

- Chapitre 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS
- Article 231 : Immobilisations corporelles en cours - 15 000,00 €
- Chapitre 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- Article 2135 : Installations générales, agencements + 15 000,00 €

Vente de terrain à Chassagnoux - Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'achat de terrain au lieu-dit « Chassagnoux » de Mr et Mme GUILLAUME Didier. Ceux-ci demandent d'acquérir un morceau de terrain se trouvant devant leur parcelle Section YA n° 40, appartenant au domaine public de la Commune de Picherande. Il informe aussi que le service des domaines a transmis la valeur vénale de cette parcelle, à savoir 5 € le m².

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la vente d'un morceau de terrain se trouvant devant la parcelle Section YA n° 40 appartenant au domaine public de la Commune de Picherande à Mr et Mme GUILLAUME Didier, décide que les frais, se rapportant à cette opération, sont à la charge de l'acquéreur, précise qu'un courrier a été adressé au géomètre afin de délimiter le morceau à acquérir, décide de fixer le prix de vente à 5 € le m², autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes à cette affaire.

Encaissement des chèques de dégrèvement sur les taxes foncières 2015 - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des chèques de dégrèvement sont arrivés en Mairie concernant des dégrèvements sur les taxes Foncières 2015 de la Commune pour la sécheresse printemps - été 2015, arrêté préfectoral du 04/04/2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'accepter et d'encaisser les chèques de dégrèvement sur les taxes foncières 2015 de la Commune, autorise Monsieur le Maire à établir les titres correspondants.

Eclairage public – Horaires de coupure de l'éclairage public - Vu l'article L2212-1 du Code général des collectivités territoriales, qui charge le Maire de la police municipale,

Vu l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et, notamment, l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et, notamment, l'article 41,

Considérant, d'une part, la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes et, d'autre part, celle de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre,

Monsieur le Maire exprime la volonté d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité et, dans ce cadre, indique qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Il expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales. Le Maire dispose, à ce titre, de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation de l'éclairage.

Les plages horaires envisagées de coupure de l'éclairage public sont les suivantes : une partie de la nuit de 22 h à 5 h sur tout le territoire de la commune.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix pour et 2 voix contre, décide d'adopter le principe d'une coupure de l'éclairage public dont les plages horaires seront déterminées par arrêté.

Séance du 21 octobre 2016

Travaux de voirie communale 2016 – Choix de l'entreprise : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'appel d'offre concernant les travaux de voirie 2016, trois entreprises ont fait parvenir leurs offres.

A savoir :	<u>Offre de base</u>	<u>Variante</u>
✓ Eurovia :	98 843,00 €	
✓ Société Roger MARTIN	126 207,50 €	101 780,50 €
✓ Société RMCL.	94 589,43 €	80 520,63 €

Après examen de l'offre et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir la société RMCL domiciliée à Champassis Sud 15240 VEBRET pour la réalisation de ces travaux, pour un montant de 94 589,43 € H.T.

Séance du 18 novembre 2016

Subvention exceptionnelle au budget assainissement 2016 et virement de crédit au budget Commune 2016 : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il conviendrait de verser une subvention exceptionnelle au Budget Assainissement 2016 pour pouvoir régler la facture concernant la vidange de la station d'épuration.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'allouer une subvention exceptionnelle au Budget Assainissement 2016 de 5 000 €, de prévoir la somme au compte 6748 « Autres Subventions exceptionnelles » sur le budget Commune, décide de faire un virement de crédit au budget Commune 2016 :

- | | |
|---|-----------|
| ✓ compte 022 « dépenses imprévues » | – 5 000 € |
| ✓ compte de 6748 « Autres Subventions exceptionnelles » | + 5 000 € |

Annule et remplace la délibération n° 063-216302794-20160927-27092016D01-DE du 27 septembre 2016

Affectation des résultats 2015 – Commune de Picherande : Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2015, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement total de 273 532,48 €, composé du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 de 50 348,64 € et du résultat reporté pour 2014 de 223 183,84 €.
- un déficit d'investissement total de 533 289,53 €, composé d'un déficit d'investissement pour l'exercice 2015 de - 224 027,95 € et du résultat reporté 2014 de - 309 261,58 € pondéré par un reste à réaliser en dépenses de 141 835 €.

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

- d'inscrire au compte 001 Dépenses de la section d'investissement, le déficit de 533 289,53 €
- d'affecter au compte 1068, l'excédent de 273 532,48 €

Annule et remplace la délibération n° 063-216302794-20160325-25032016D05-DE du 25 mars 2016

Virement de crédit – Budget Commune 2016 : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il conviendrait d'établir un virement de crédit sur le budget Commune. En effet il convient de réduire le chapitre 23 « Immobilisations en cours » et augmenter le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » afin de pouvoir régler les dernières factures pour la salle socioculturelle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au virement de crédit suivant :

En Dépenses d'investissement :

- | | |
|--|---------------|
| - <u>Chapitre 23</u> : IMMOBILISATIONS EN COURS | |
| - <u>Article 231</u> : Immobilisations corporelles en cours | - 15 000,00 € |
| - <u>Chapitre 21</u> : IMMOBILISATIONS CORPORELLES | |
| - <u>Article 2135</u> : Installations générales, agencements | + 15 000,00 € |



Décision modificative – Budget Commune 2016 : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que suite à une demande de la trésorerie, il conviendrait d'établir une décision modificative sur le budget Commune, afin de pouvoir annuler le titre n° 423 de l'année 2014, émis à tort en constatation d'un remboursement de crédit de TVA.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à la décision modificative suivante :

Section fonctionnement :

Dépenses

- Chapitre 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES
- Article 6748 : Autres subventions exceptionnelles 347,00 €

Recettes

- Chapitre 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- Article 752 : Revenus des immeubles 347,00 €

Virement de crédit – Budget Commune 2016 : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que suite à une demande de la trésorerie, il conviendrait d'établir un virement de crédit sur le budget Commune, afin de rectifier le montant de l'excédent de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au virement de crédit suivant :

Section investissement :

Recettes

- Chapitre 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES
- Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés + 9,52 €
- Chapitre 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS
- Article 132 : Subventions d'équipement non transférables - 9,52 €

Création d'un poste permanent au sein de la Commune de Picherande : Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34, vu le tableau des effectifs de la collectivité, considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, il est exposé par le Maire qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté. Le Maire propose qu'il soit créé un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe afin de promouvoir l'agent concerné.

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe, permanent à temps non-complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 18 novembre 2016

- Filière : Administrative - Cadre d'emplois : C
- Grade : Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe
- Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64 article 6411. Adopté à l'unanimité des membres présents

Subvention à l'école du « Bois Joli » de Picherande : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les parents d'élèves de l'école du « Bois Joli » vont organiser un marché de Noël le 11 décembre prochain sur la Commune de Saint-Donat. Afin qu'ils puissent organiser au mieux cette journée, ils demandent de verser à la coopérative scolaire de l'école du « Bois Joli » une subvention d'un montant de 70 € pour investir dans des banderoles publicitaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention de 70,00 € à la coopérative scolaire de l'école du « Bois Joli » de Picherande.

Indemnisation suite à un dommage sur la conduite d'eau potable à La Listoune : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 7 décembre 2012 concernant la demande d'indemnisation à la personne causant des dommages sur la conduite d'eau potable. Il informe le Conseil Municipal des dommages causés sur la conduite d'eau potable à La Listoune par le GAEC CHERRIERE en date du 26 juillet 2016. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ✓ *De demander le remboursement des pièces utilisées pour la réparation et le règlement du temps passé par agent municipal à la réparation de la conduite d'eau potable, à savoir :*
 - 2 mètres de tuyau : : 15,58 € T.T.C.
 - 2 manchons de réparation : : 282,36 € T.T.C.
 - 4 h 30 heures de travail (+charges) 2 agents : $25 \text{ €} \times 4 \text{ h } 30 \times 2 = 225 \text{ €}$
- ✓ *D'autoriser Monsieur le Maire à établir le titre correspondant au dommage à GAEC CHERRIERE d'un montant de 522,94 € T.T.C.*

Indemnisation suite à un dommage sur la conduite d'eau potable à La Mure : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 7 décembre 2012 concernant la demande d'indemnisation à la personne causant des dommages sur la conduite d'eau potable. Il informe le Conseil Municipal des dommages causés sur la conduite d'eau potable à La Mure par le GAEC DU BOUTON D'OR en date du 8 octobre 2016. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ✓ *De demander le remboursement des pièces utilisées pour la réparation et le règlement du temps passé par agent municipal à la réparation de la conduite d'eau potable, à savoir :*
 - 2 manchons de réparation : : 209,69 € T.T.C.
 - 2 h heures de travail (+charges) 2 agents : $25 \text{ €} \times 2 \times 2 = 100 \text{ €}$
- ✓ *D'autoriser Monsieur le Maire à établir le titre correspondant au dommage à GAEC DU BOUTON D'OR d'un montant de 309,69 € T.T.C.*

Indemnisation suite à un dommage sur la conduite d'eau potable à Aubaret : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 7 décembre 2012 concernant la demande d'indemnisation à la personne causant des dommages sur la conduite d'eau potable. Il informe le Conseil Municipal des dommages causés sur la conduite d'eau potable à Aubaret par le GAEC GATIGNOL en date du 6 octobre 2016. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ✓ *De demander le remboursement des pièces utilisées pour la réparation et le règlement du temps passé par agent municipal à la réparation de la conduite d'eau potable, à savoir :*
 - 11 mètres de tuyau : : 38,28 € T.T.C.
 - Un manchon de réparation : : 48,66 € T.T.C.
 - 3 h heures de travail (+charges) 2 agents : $25 \text{ €} \times 3 \times 2 = 150 \text{ €}$
- ✓ *D'autoriser Monsieur le Maire à établir le titre correspondant au dommage à GAEC GATIGNOL d'un montant de 236,94 € T.T.C.*

Indemnisation suite à un dommage sur la conduite d'eau potable à La Bourérie : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 7 décembre 2012 concernant la demande d'indemnisation à la personne causant des dommages sur la conduite d'eau potable. Il informe le Conseil Municipal des dommages causés sur la conduite d'eau potable à La Bourérie par Monsieur PHELUT William en date du 24 septembre 2016. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ✓ *De demander le remboursement des pièces utilisées pour la réparation et le règlement du temps passé par agent municipal à la réparation de la conduite d'eau potable, à savoir :*
 - 6 mètres de tuyau : : 10,80 € T.T.C.
 - Un manchon de réparation : : 32,69 € T.T.C.
 - 1 h 30 heure de travail (+charges) 1 agent : 37,50 €
- ✓ *D'autoriser Monsieur le Maire à établir le titre correspondant au dommage à Monsieur PHELUT William d'un montant de 80,99 € T.T.C.*

Adhésion des communes Saint-Genes-Champespe, La Godivelle, Mongreleix et le Vernet Sainte Marguerite au SIVOM du PAYS de BESSE CEZALLIER SANCY : Monsieur le

Maire expose au Conseil Municipal le projet de modification des statuts du SIVOM et informe que 4 nouvelles communes souhaitent adhérer au SIVOM de BESSE à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il s'agit des communes de Saint-Genès-Champespe, La Godivelle, Mongreleix et le Vernet-Sainte-Marguerite pour les compétences suivantes :

Saint-Genès-Champespe : Portage de repas à domicile, Bus des Montagnes et animation 3^{ème} âge, service de distribution de denrées alimentaires aux personnes en difficultés.

La Godivelle : portage de repas à domicile, Bus des Montagnes et animation 3^{ème} âge, service de distribution de denrées alimentaires aux personnes en difficultés.

Mongreleix : portage de repas à domicile, Bus des Montagnes, et animation 3^{ème} âge, service de distribution de denrées alimentaires aux personnes en difficultés.

Le Vernet-Sainte-Marguerite : portage de repas à domicile, service d'aide-ménagère à domicile, Bus des Montagnes et animation 3^{ème} âge, service de distribution de denrées alimentaires aux personnes en difficultés.

Il est demandé d'approuver la modification des statuts en modifiant l'article 9 : le bureau est composé de 1 président et 2 vice-présidents. Il est proposé de passer à 13 membres au lieu des 9 membres actuels suite à l'adhésion de ces 4 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé du Maire, et après délibération à l'unanimité :

- accepte l'adhésion des communes de Saint-Genès-Champespe, La Godivelle, Mongreleix et le Vernet Sainte Marguerite à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les compétences suivantes :

- **Saint-Genès-Champespe** : Portage de repas à domicile, Bus des Montagnes et animation 3^{ème} âge, service de distribution de denrées alimentaires aux personnes en difficultés.

- **La Godivelle** : portage de repas à domicile, Bus des Montagnes et animation 3^{ème} âge, service de distribution de denrées alimentaires aux personnes en difficultés.

- **Mongreleix** : portage de repas à domicile, Bus des Montagnes, et animation 3^{ème} âge, service de distribution de denrées alimentaires aux personnes en difficultés.

- **Le Vernet Sainte Marguerite** : portage de repas à domicile, service d'aide-ménagère à domicile, Bus des Montagnes et animation 3^{ème} âge, service de distribution de denrées alimentaires aux personnes en difficultés.

- approuve la modification des statuts en modifiant l'article 9 :

Le bureau est composé de 1 président, 2 vice-présidents et 13 membres suite à l'adhésion de ces 4 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2017.

Investissement illuminations de Noël 2016/2017 : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de valider le devis estimatif établi par le SIEG du Puy-de-Dôme concernant l'ajout d'un ensemble décoratif de Noël, suite à l'aménagement BT route de La Tour d'Auvergne. Il rappelle aussi que la Commune bénéficie d'une subvention à hauteur de 50 % du montant H.T. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le devis établi par le SIEG du Puy-de-Dôme d'un montant de 3.600 € H.T., le montant à la charge de la Commune sera de 1.800,18 € H.T. et de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Séance du 24 novembre 2016

Emprunt pour l'achat d'un garage - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'achat d'un garage, la Commune doit effectuer un nouvel emprunt. Après avoir étudié les offres de plusieurs établissements bancaires, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de retenir la Banque Populaire du Massif Central, et de réaliser l'emprunt auprès de la Banque Populaire du Massif Central aux conditions suivantes : montant : 110.000 €, durée : 15 ans, taux fixe : 1.30 %, périodicité : annuelle, prêt à taux fixe à annuité avancée

Travaux alimentation eau potable, choix d'entreprise - Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite aux travaux envisagés sur l'alimentation en eau potable pour le secteur de Tinaire et aux demandes de devis effectués, trois entreprises ont fait parvenir leurs offres. Après étude de ces devis et vu avec les entreprises sur le terrain le Conseil Municipal doit faire un choix. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'Entreprise LEMONNIER domiciliée à TAUVES pour la réalisation de ces travaux, pour un montant de 21 717,40 € H.T.

Décision modificative, budget assainissement 2016 - Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il conviendrait d'établir une décision modificative sur le budget Assainissement. En effet il convient de réduire le chapitre 011 « Charges à caractère général » et augmenter le chapitre 014 « Atténuation des produits ». Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au virement de crédit suivant :

En Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL
- Article 622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - 2 735,00 €
- Chapitre 014 : ATTENUATIONS DE PRODUITS
- Article 706129 : Reversement à l'agence de l'eau – Redevance pour modernisation des réseaux de collecte + 2 735,00 €

Les Questions diverses du Conseil Municipal

22 juin 2016

- ✓ Place du marché : le Conseil souhaite attendre pour instaurer une convention pour le stationnement et les frais d'installation lors des marchés.
- ✓ Ecolab : Monsieur le Maire informe son Conseil du nouveau tarif suite à l'intégration de la salle socioculturelle, à savoir : 822 € annuel.
- ✓ Ayants droits : mise à jour de la section de Falaitouze et autres.
- ✓ Courriers :
 - ✓ **GAEC CHERRIERE** : suite à leurs courriers, le Conseil Municipal a décidé de leur accorder une remise gracieuse de 200 €, somme relative aux heures que les employés ont effectuées lors de la réparation. Il restera donc à leur charge les frais relatifs au changement des pièces endommagées à savoir 702,92 €. En contrepartie, ils devront remettre la clôture située au lieu-dit « Les Bartheaux » à la borne.
 - ✓ **Frédéric ECHAVIDRE** : suite à son courrier le Conseil lui demande de fournir son numéro d'exploitation et l'informe de la délibération prise lors de la séance du 25 mai dernier concernant les conditions d'attribution des baux.
 - ✓ **Antoine et Simone DIAZ** : suite à leur courrier le Conseil Municipal a convenu qu'une estimation du coût des travaux à réaliser pour le goudronnage du chemin va être demandée, ceci afin de prévoir cette opération dans des délais raisonnables.
- ✓ Randonnées : Yves LARTIGUE a transmis ses devis concernant les randonnées d'accueil et la fête de la Gentiane, le Conseil Municipal accepte ces devis pour un montant de 100 € par randonnée.
- ✓ Sivom du Pays de Besse – Cézallier – Sancy : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au dernier comité syndical du SIVOM de Besse, l'ensemble des délégués a délibéré pour la mise en place « d'un forfait ménage commune ». Il s'agit d'un forfait ménage annuel dédié aux communes adhérentes au SIVOM. Les agents pourront effectuer le ménage dans les locaux communaux, les salles des Fêtes selon les disponibilités du service, et en fonction des besoins des communes. Il a été décidé d'affecter les heures des communes par rapport à leur participation communale annuelle dans le cadre des frais de fonctionnement, pour Picherande le forfait est de 6 heures.
- ✓ PLU : Monsieur le Maire informe son Conseil qu'une réunion aura lieu courant juillet.
- ✓ Contrôle des jeux : Sécurité jeux a transmis un devis concernant le contrôle périodique pour le terrain de jeux intergénérationnel, le Conseil Municipal l'accepte pour un montant de 366 € T.T.C.
- ✓ Captages d'eau : Le Conseil Municipal souhaite que l'Entreprise LEMONNIER effectue le nettoyage des captages d'eau.

9 août 2016

- ✓ Marché : Une autorisation sera obligatoirement demandée en mairie avant de s'installer sur les places.
- ✓ Droits d'affouage : Suivi du règlement pour l'accord : 8 pour et 2 contre.
- ✓ PLU : Nouveau point après les fêtes estivales.
- ✓ Local : L'association Picherande d'Hier et d'Aujourd'hui pourra disposer du local des anciennes douches pour entreposer leurs affaires.

27 septembre 2016

- ✓ **Pistes de ski de fond** : intervention de Serge GATIGNOL, Frédéric ECHAVIDRE et Michel CHERRIERE : un rendez-vous est pris avec le 1^{er} adjoint pour trouver une solution d'utilisation de la piste de ski de fond.
- ✓ **Terrain à La Beaubie** : suite à la demande d'achat de terrain de Thierry COUDERT, nous ne pourrons pas donner suite, car le terrain n'appartient pas à la Commune. Il est sur l'emprise des travaux de la D203.
- ✓ **Lac de Gayme** : un arrêté de circulation sera pris pour la sécurité des pêcheurs, des promeneurs, des enfants interdisant la circulation de tout véhicule (sauf PMR et secours).
- ✓ **Pont à Charraire (côté La Listoune)** : par mesure de sécurité il faudrait interdire le passage aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.
- ✓ **Appartement de la poste** : prévoir une réunion avec les entreprises choisies pour lancer les travaux. Inscire ces travaux au FIC 2017.
- ✓ **Repas du C.C.A.S.** : demander à Emilie BESSON « Auberge du Tarrafet » si la date du samedi 17 décembre lui conviendrait pour le repas des aînés.
- ✓ **Travaux dans le Bourg** : la commission se déplacera pour voir les travaux à envisager derrière chez Mme GOUMONDIE et Mr BOUTIN.
- ✓ **Local de chasse** : les fournitures, pour finir de fermer le local, seront pris chez Gedimat pour un montant de 227 € (9 pour et 2 abstentions).
- ✓ **Limite de propriété** : suite à la contestation de Michel CHERRIERE concernant son terrain aux Bartheaux, le géomètre sera appelé pour venir rechercher les bornes.
- ✓ **Stock DDE** : Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que les employés de commune chargent leurs sableuses au même endroit que la DDE, donc après calcul des bons de chargement avec Monsieur PEAN, nous devons fournir pour le dépôt de la DDE 57 tonnes de pouzzolane et 2,4 tonnes de sel.
- ✓ **Travaux** : enrobé sur les chemins communaux, pose du plan d'évacuation dans la salle socioculturelle, élargissement du virage en montant à La Chaux.
- ✓ **EPF – Smaf** : une réunion aura lieu pour l'achat du garage de Jean-Jacques GUILLAUME.
- ✓ **Arbres** : Nicole ROBERT souhaiterait que les arbres qui se trouvent au devant de sa propriété soient élagués.
- ✓ **PLU** : une réunion aura lieu le lundi 3 octobre à 11 heures.
- ✓ **SICTOM des Couzes** :
 - Les professionnels vont être taxés par rapport au volume de déchets.
 - Des travaux vont être prévus à la déchetterie de Besse pour qu'elle soit aux normes.
 - La colonne à huile de Picherande va être enlevée.
 - Un bac de tri sélectif sera installé à Charraire.
- ✓ **SIVOM** :
 - L'après-midi belote est prévu le jeudi 6 octobre à Picherande.
 - La journée des seniors est prévue le vendredi 7 octobre à Besse.
- ✓ **Festy Picherande** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Carine MORIN et Damien GOIGOUX ont démissionné de l'association.

21 octobre 2016

- ✓ **Compteur d'eau** : Mr et Mme CHASTANG Sébastien à La Mure trouvent leur consommation élevée (2015 : 148 m³ et 2016 : 205 m³). Un agent de la Commune ira vérifier le compteur et relever la consommation.
- ✓ **Travaux appartement de la poste** : Mathieu DUFOSSE a transmis un nouveau devis, celui-ci est accepté.

18 novembre 2016

- ✓ **Travaux eau potable** : Suite à des demandes de devis pour des travaux d'amélioration du réseau d'eau, la commission eau se réunira le samedi 19 novembre.
- ✓ **Demandes** :
 - **Festy Picherande** : demande de subvention pour la Saint-Roch 2017, le conseil municipal étudiera cette demande après accord du conseil communautaire et après avoir fourni leur bilan.

- **Festy Picherande** demande que le bâtiment du Pré Dernier soit rénové, le conseil municipal demande de voir avec le Président de l'association pour la réparation de la porte et du plancher.
 - **Jean-François GUITTARD** demande le déneigement et le goudronnage du chemin entre sa maison et son étable (chemin communal) à La Chaux. Sa demande est approuvée par le conseil.
 - **Eric MARTIN** demande à élaguer les arbres sur le terrain communal jouxtant sa propriété. Le conseil accorde sa demande.
- ✓ **Voirie** : le Conseil Départemental accepte que la Commune commence les travaux avant d'avoir l'accord de subvention.
- ✓ **Repas du C.C.A.S.** : le repas aura lieu le samedi 17 décembre 2016.

24 novembre 2016

- ✓ Randonnées raquettes : le devis d'Yves Lartigue (100 € par randonnée) est accepté.

TARIFS 2017



Cantine pour l'année scolaire 2016/2017

Prix du forfait mensuel :	53,00 €
Prix du repas occasionnel :	4,30 €
Prix spécial (enfant allergique) :	17,60 €

Cimetière communal

Pour les concessions :

- pour une concession de 5 m² : 455,00 €
- pour une concession de 2,50 m² : 355,00 €

Pour les emplacements dans le champ d'urnes :

- pour un emplacement : 875,00 €



Le nombre d'années pour les concessions et les emplacements dans le champ d'urnes a été fixé à 50 ans

Eau & Assainissement

Location de compteur :

*1^{er} compteur : 51,00 € *2^{ème} compteur : 26,00 € * et les suivants : 13,00 €

Prix du m³ d'eau :

*De 0 à 250 m³ : 0,66 € + 0,32€ (redevance pollution)

*Au-dessus de 250 m³ : 0,30 € + 0,32 € (redevance pollution)

Redevance d'assainissement : 0,798 € + 0,245 € (redevance collecte) par m³ d'eau facturé.

Frais de raccordement au réseau d'eau potable : 200,00 € jusqu'à 20 mètres de tuyau. Ensuite un devis sera établi par la commission de l'eau en réunion du Conseil Municipal.

Remplacement d'un compteur détérioré (gel...) : 180,00 €

Frais de raccordement au réseau d'assainissement : 600,00 €

L'agence de l'eau Adour-Garonne fixe les tarifs pour la redevance pollution domestique et la redevance collecte

Salle des fêtes

A la journée (la clé de la salle sera prise le matin et rendue le soir) :

* Du 1^{er} mai au 31 octobre : 60,00 € + une caution de 150,00 €

* Du 1^{er} novembre au 30 avril : 80,00 € + une caution de 150,00 €

Au week-end :

* Du 1^{er} mai au 31 octobre : 80,00 € + une caution de 150,00 €

* Du 1^{er} novembre au 30 avril : 130,00 € + une caution de 150,00 €

Le matériel et les produits d'entretien ne sont pas fournis.

Location barnums

Pour un week-end : 400 € et 500 € de caution.

Les barnums et le podium seront livrés et monté par un employé avec l'aide de personnes de la Commune demandeuse

Location podium

Pour un week-end : 200 € et 300 € de caution.

Location salle socioculturelle et salle hors-sac

- salle socioculturelle

	½ journée	journée	Week-end (samedi - dimanche)	Week-end prolongé (du vendredi au dimanche)
Associations de Picherande	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particuliers de Picherande				
- sans chauffage	50 €	150 €	250 €	300 €
- avec chauffage	100 €	200 €	300 €	350 €
Particuliers extérieurs				
- sans chauffage	50 €	250 €	350 €	400 €
- avec chauffage	100 €	300 €	400 €	450 €



- salle hors-sac

	½ journée	journée	Week-end (samedi - dimanche)	Week-end prolongé (du vendredi au dimanche)
Associations de Picherande	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particuliers de Picherande				
- sans chauffage	50 €	80 €	100 €	100 €
- avec chauffage	80 €	80 €	150 €	150 €
Particuliers extérieurs				
- sans chauffage	50 €	100 €	150 €	200 €
- avec chauffage	100 €	150 €	200 €	300 €



👉 Fixe une caution à 1000 € pour tous les utilisateurs.

Emplacements pour la fête de la Gentiane

Pour les habitants de la Commune de Picherande :

Gratuit

Pour les associations de Picherande:

Gratuit

Prix de l'emplacement au mètre linéaire, pour les 5 premiers mètres :

20,00 €

Au delà de 5 mètres :

10,00 € le mètre

Prix du branchement électrique :

du 220 W

15,00 €

du 380 W

40,00 €

FIBRE OPTIQUE



La Fibre qui est prévue sur notre Commune va alimenter le répartiteur de Picherande. La connexion entre ce répartiteur et les habitations restera en cuivre.

Les installations des équipements sont en cours et leur mise en service devrait être possible pour la première quinzaine de Mars. Les clients pourront ainsi bénéficier des débits ADSL2+ (jusqu'à 20 Mbit/s) et VDSL (jusqu'à 40 Mbit/s). Les débits restent fonction de la longueur de la ligne mais globalement cela permettra une augmentation importante du débit, aujourd'hui limité à 2 Mbit/s pour la majorité.

CLIC "Senior Montagne"

Centre Hospitalier - BP 107 - 2 rue du capitaine Chazotte - 63240 LE MONT DORE

 04.73.65.20.89

Email : clic.senior-montagne@wanadoo.fr

Site internet: www.clicmontdore.fr

VOUS ou un de VOS PROCHES A PLUS DE 60 ANS, LE CLIC VOUS CONCERNE

Le rôle du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique) est d'écouter, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille dans leurs différentes démarches (aides à domicile, aménagement du logement, entrée en établissement ...).



Le CLIC "Senior-Montagne" a également une mission de prévention santé, aussi il organise :

- Des matinées d'activités manuelles : les jeudis matin du 15/12/16 au 16/03/17 à Saint-Sauves.
- Un atelier cuisine : les lundis après-midi du 30/01/17 au 24/04/17 au Mont-Dore.
- Un atelier mémoire : les jeudis après-midi du 16/02/16 au 01/06/17 à La Bourboule.
- Un atelier Tai chi : les lundis après-midi du 06/03/17 au 26/06/17 à Saint Sauves.
- Un atelier initiation informatique : les mercredis après-midi du 08/03/17 au 12/04/17 à Rochefort-Montagne.
- Un atelier nutrition : les mardis après-midi du 04/04/17 au 20/06/17 à Gelles.

Renseignements et inscriptions au CLIC

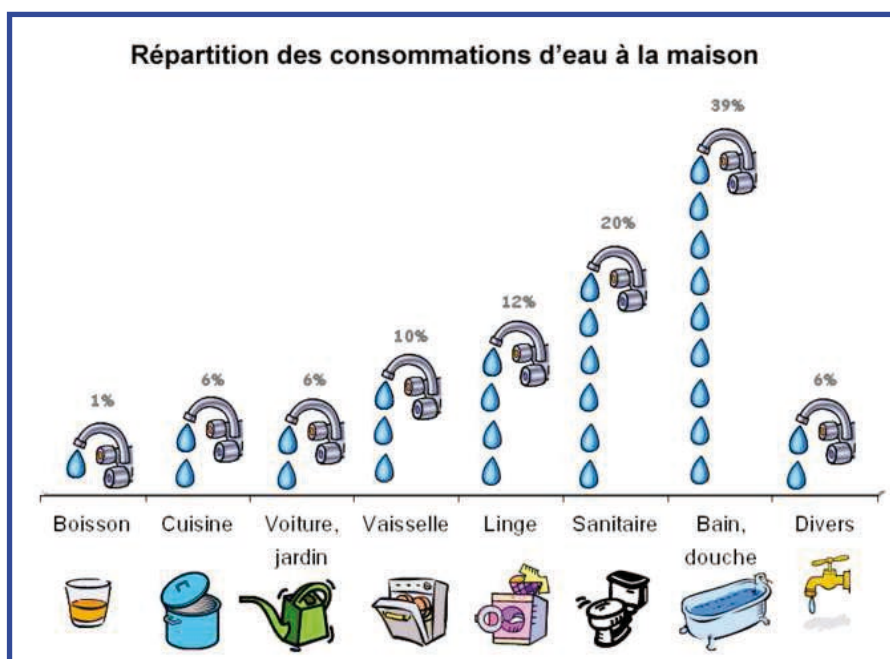
Eau potable

Suite aux problèmes d'eau survenus cette année, manque d'eau et fuites d'eau, nous aimerions vous faire prendre conscience que même si pour l'obtenir il suffit d'ouvrir le robinet de nos maisons, l'eau potable est une ressource qui se raréfie et qu'il est indispensable de préserver.

L'eau est une denrée rare, il est parfois difficile de se rendre compte du gaspillage dont nous sommes responsables chaque jour. Il faut dire que les occasions de gaspiller l'eau potable sont nombreuses dans la vie quotidienne.

Nous avons conservé les réflexes d'années d'opulence et d'ignorance sur l'eau courante. La facture que vous recevez saura rappeler à l'ordre ceux qui doutent encore de la nécessité de changer nos comportements et d'économiser l'eau.

Rassurez-vous, il est possible de réaliser des économies d'eau sans tomber dans les extrêmes et l'inconfort. Il suffit pour cela d'appliquer quelques gestes simples dans chaque pièce de la maison.



Quelques astuces pour économiser l'eau et réduire sa facture

Les toilettes se placent naturellement en seconde position des pièces les plus gourmandes en eau de la maison, juste derrière la salle de bain.

Réduire sa consommation d'eau à la salle de bain

C'est sans conteste la pièce de la maison la plus touchée par le gaspillage. Entre l'eau utilisée pour l'hygiène corporelle et celle destinée à expulser nos déjections, la salle de bain et les toilettes seront nos premiers territoires de chasse au Gaspi pour économiser l'eau.

- **Ne pas laisser couler l'eau** pendant le rasage, le lavage des mains ou des dents. Derrière ce simple geste vous réduirez votre consommation d'eau de quelques précieux litres.
- Equiper les robinets de **réducteurs de débit**. Ils sont parfois appelés **mousseurs** ou **aérateurs hydro-économiques**. Peu importe le nom qu'ils portent, ils permettent de réduire la consommation d'eau de 15 Litres/minute à 5 litres/minute (en fonction des modèles)
- Préférer une douche de 5 minutes à un bain, ainsi il est possible d'économiser en moyenne 130 litres d'eau. En fermant l'eau durant le savonnage il est possible d'économiser 20 litres de plus.
- Installer des **mitigeurs thermostatiques** et le réglage de la température se fait rapidement, cela représente une économie d'eau non négligeable.

- Equiper les toilettes d'une chasse d'eau à double commande permet d'utiliser entre 3 et 8 litres d'eau consommable au lieu de 10 à 12 habituellement. Utiliser des toilettes sèches est une bonne alternative.
- Attendre que le lave linge soit plein avant de le mettre en route. Utiliser la fonction Eco si le modèle le permet.

Economiser l'eau à la cuisine

A la cuisine c'est le lavage de vaisselle que nous pointerons du doigt en priorité. Et pourtant, quelques bonnes habitudes à acquérir ne changeront pas votre mode de vie et sauveront des litres d'eau potable en plus.



- Laver les légumes au dessus d'une baignoire afin de réutiliser l'eau pour par exemple arroser les plantes ou les fleurs.
- Attendre que le lave-vaisselle soit entièrement rempli avant de le mettre en route. Certains modèles sont équipés d'une touche **Eco** ou **Demi-Charge**, utilisez les !
- Si la vaisselle est lavée à la main, **ne pas laisser l'eau couler** ! Il vaut mieux remplir 2 bacs (1 pour le lavage, l'autre pour le rinçage). 15 à 20 litres seront utilisés, au lieu de 50 ! S'il n'y a qu'un seul bac à disposition, s'équiper d'un mitigeur à douchette à gâchette permet d'utiliser de l'eau uniquement lorsque c'est nécessaire.

Réduire sa facture d'eau au jardin

Le jardin n'est pas en reste niveau gaspillage d'eau. Pourtant utiliser de l'eau potable pour jardiner ou laver sa voiture est-il vraiment indispensable ?

- ♦ Un système d'arrosage dit goutte à goutte ou un tuyau poreux permet de réguler la pression et donc, la quantité d'eau distribuée en limitant son ruissellement.
- ♦ Disposer du paillage autour de mes cultures afin de retenir l'humidité de la rosée et de l'arrosage.
- ♦ Préférer l'arrosoir au tuyau pour limiter le phénomène d'écoulement et utiliser moins d'eau pour le même résultat. Associé au paillage, cette astuce permet d'économiser de grande quantité d'eau.
- ♦ Arroser le soir afin d'éviter l'évaporation trop rapide due au soleil.
- ♦ Utiliser au maximum les autres ressources d'eau. L'eau du puits peut être captée facilement et permet d'arroser le jardin gratuitement. Attention cependant, en fonction du volume d'eau dont vous avez besoin il faut éviter d'utiliser l'eau de puits captée dans une nappe déficitaire afin de ne pas en favoriser la baisse.
- ♦ Installer un système de récupération des eaux de pluie afin de bénéficier d'une source d'eau gratuite et renouvelable.
- ♦ Laver ma voiture en station de lavage, et non dans le jardin. En plus d'être souillée par les graisses et hydrocarbures, les quantités utilisées sont importantes : 200 litres pour un nettoyage au tuyau au lieu de 60 litres en station de lavage haute pression.

Pour les agriculteurs :

Vérifiez si possible les flotteurs des bacs à eau, afin d'éviter les débordements inutiles

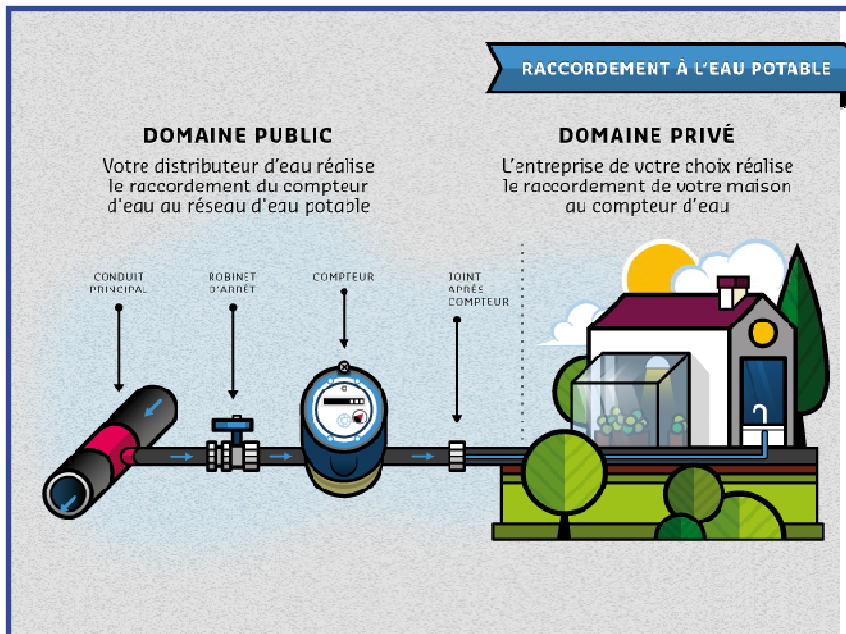
En conclusion

Nous venons de voir pas moins de **16 astuces pour réduire sa consommation d'eau potable** et réduire sa facture. Aucun de ces gestes ne bouleversera notre confort et, avec un peu de bonne volonté et beaucoup de mobilisation de la part des citoyens, nous avons le pouvoir de contribuer à la limitation de notre impact sur les problèmes d'eau en France si ce n'est dans le monde.

Si l'intérêt général de la protection de l'eau potable ne vous intéresse pas, voyez-y un intérêt personnel avec la réduction du montant de votre facture d'eau !



Informations aux usagers



Les abonnés au service public de l'eau veillent à ce que le réseau intérieur de distribution desservant leurs biens soit maintenu dans un état d'entretien satisfaisant au regard du risque de fuite. Ils procèdent si besoin au renouvellement des canalisations et de leurs accessoires.

L'abonné devra prévenir immédiatement le service Eau et Assainissement de toute fuite ou de toute anomalie de fonctionnement qu'il aura constaté sur le branchement.

Toute intervention de l'abonné constatée par le service communal sur le branchement (compteur inclus) est une infraction et sera sanctionnée par une pénalité déterminée et fixée par délibération du conseil municipal.

La manœuvre du robinet sous bouche à clé de chaque branchement est uniquement réservée au service Eau et Assainissement de la Commune et est strictement interdite aux usagers.

En cas de fuite dans l'installation intérieure, l'abonné doit, en ce qui concerne son branchement, se limiter à fermer le robinet du compteur.

Dégâts causés sur le réseau d'eau potable

Toute personne causant des dégâts sur une conduite d'eau doit le signaler rapidement au service communal, afin que la prise en charge de la réparation soit faite au plus vite.

Il est strictement interdit de réparer une conduite soi-même, car ce sont des risques importants de contamination bactérienne, qui nécessitent une purge / désinfection du réseau.

Toute intervention constatée, d'une personne extérieure au service Eau et Assainissement de la Commune sur une conduite d'eau potable, sera sanctionnée par une pénalité déterminée et fixée par délibération du Conseil Municipal.



Nous rappelons que les dégâts causés sur les conduites sont facturés au responsable de ceux-ci. Le montant comprendra le prix des pièces et les heures effectuées par les employés pour la réparation.

Les personnes qui souhaitent effectuer des travaux de terrassement sur leurs terrains, doivent demander au service Eau et Assainissement de la Commune s'il y a une conduite sur le terrain et où elle se situe.

Rappelons que les plans de réseaux d'eau potable sont consultables en mairie. Le schéma est approximatif, il faut donc être très prudent lors des travaux.

Hommage à nos deux derniers combattants de 1939 - 1945



*** Eugène, Constant BERNARD de La Fontaine Croisée, s'est éteint le 28 mars 2016 à l'âge de 99 ans.**

Appelé à faire son service militaire, en octobre 1937, Constant BERNARD a rejoint à Alberville le 7^{ème} BCA du régiment des Chasseurs Alpins. Il est alors en compagnie de Germain SERRE.

Arrivant au terme de la durée légale de son temps de régiment (2 ans à l'époque), en septembre 1939 la Seconde Guerre Mondiale éclate et le destin de Constant va basculer. Il vient en permission une dernière fois à la Fontaine Croisée, quitte la maison familiale le 7 mai 1940 pour rejoindre son régiment. Le 6 juin, il est blessé au bras lors du premier combat.

Le 7 juin au matin, il est fait prisonnier par les Allemands. Après de longs kilomètres de marche, sans nourriture, les prisonniers sont amenés à des wagons destinés aux bestiaux. Le train roule en direction de l'Allemagne pour arriver plus tard à Lukenwalde où les hommes sont transférés dans un camp de prisonniers. Son numéro de matricule est 41 577.

A compter du 10 juillet 1940, Constant est affecté aux travaux de la ferme durant quatre années. Il travaille deux ans chez une famille de paysans puis deux ans chez une autre. Cette longue période s'est passée chez des familles assez convenablement, il n'est pas maltraité. Chaque soir il rentre au camp de prisonniers.

En 1942, il croise par hasard Pierre SERRE lui aussi prisonnier, le gardien assez compréhensif les laisse discuter un petit moment.

Le 10 juillet 1944, Constant est conduit en Tchécoslovaquie à Brux.

Là, il vit l'enfer de la misère, la famine, le froid, la dureté du travail ; cette fois il est affecté à de lourds et pénibles travaux de reconstruction des infrastructures détruites par les bombes.

Ce calvaire dure jusqu'au 7 mai 1945, ce jour là une partie de sa souffrance prend fin grâce à sa libération par les Américains.

Le chemin du retour reste tout de même un long périple, Constant arrive à la Fontaine Croisée le 25 mai 1945.



*** Fernand CHABAUD de La Taillade, s'est éteint le 10 septembre 2016 à l'âge de 97 ans. Cet enfant du pays est le dernier Ancien Combattant et prisonnier de guerre 1939-1945 de la commune.**

Le 16 avril 1940, Fernand est incorporé à Yssingeaux au 131^{ème} régiment d'infanterie qui dépend du 38^{ème} régiment d'infanterie de Saint-Etienne. Après un court passage à l'hôpital du Puy (15 jours courant mai), il se retrouve à Roanne en direction de Lyon. Le 16 juin 1940 il est fait prisonnier par les Allemands et emmené à Fourchambault où il est dépossédé de ses papiers notamment de son livret militaire. Après un voyage de huit jours en train dans des wagons à bestiaux où il connaît la faim, la dysenterie, l'insalubrité etc..., il arrive au Stalag 1B en Prusse Orientale. Ils étaient trente par wagon et 2400 par convoi, 396 se sont évadés par les grilles d'aération du bétail. Que sont-ils devenus ?



Durant son séjour au Stalag 1B, Fernand demande à travailler et fait partie des 40 volontaires. Il se retrouve donc sur les voies de garage d'un chemin de fer à Johannesburg. Il y reste jusqu'à fin décembre 1940 puis direction le Stalag 1A.

Pendant 4 ans, il travaille chez la « princesse Sudona » elle-même réfugiée d'Alsace Lorraine. Elle parle le français mais il ne le saura que bien plus tard. Elle est propriétaire du château de « Van Laken » et de trois fermes à Kommando d'une totalité de 1000 ha en Pologne. Il habite dans les loges à cochons et son travail lui est donné par un garde forestier : travaux dans les champs, foin, céréales, pommes de terre et bois bien sûr.

Pour Noël 1944, les Américains bombardent le Koenigsberg et la Pologne. Le 27 janvier 1945, Fernand quitte la Prusse Orientale, les Allemands ayant réquisitionné le château. Fernand devient fossoyeur et enterre de nombreux cadavres allemands. Il loge dans une cave.

Le 17 mars 1945, Fernand est libéré par des femmes russes qui aussi affamées qu'eux, les dépouillent.

Le 15 mai 1945, c'est le départ pour la Lituanie où il rencontre Moïse VERGNOL de Saint-Donat ainsi



qu'Antoine, François FEREYROLLES et Henri MARION de La Tour d'Auvergne. Ils se dirigent ensemble vers Odessa parfois en train, parfois à pied, ils en repartent le 25 juillet 1945 soit par la mer, soit par les terres.

Fernand arrive à Royat le 13 août 1945 (jour de son anniversaire) après avoir traversé l'Ukraine, la Prusse Orientale, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique et le Luxembourg, il a mis trois semaines en train pour revenir du Koenigsberg.

Vu son périple, quelqu'un le ramène ce jour même à Picherande... C'est jour de marché, sa mère portait les fromages à la coopérative. Fernand tombe dans les bras de sa mère, sans nouvelle depuis 14 mois.

FETE DES FLEURS

Certains commerçants nous ont présenté de très belles vitrines et nous remercions sincèrement ceux qui ont joué le jeu !



Des exposants sont restés chez eux, beaucoup sont venus nous rejoindre pour un marché animé, varié et fleuri.



Par Picherande d'Hier et d'Aujourd'hui

Bravo aux nombreux participants avec des vélos tous aussi bien décorés les uns que les autres.



Il leur en a fallu du courage à nos randonneurs pour affronter les caprices de la météo. Un grand merci à nos guides.



Lac de Gayme

Le nouveau bureau de l'association du lac de GAYME élu en mars 2016 a entamé une nouvelle campagne d'animations tout au long de l'année.

Comme chaque année les différents concours organisés ont accueilli un nombre constant de participants, la bonne ambiance et les bonnes conditions météorologiques ont rythmé ces journées de pêche.



La journée du 17 juillet a enregistré une présence de 19 jeunes pour le concours du matin et de 40 personnes pour le concours tout public de l'après midi.

Le matin, 14 poissons pêchés pour un poids total de 3,440 kg, Raphael DUMAS est le vainqueur avec 5 poissons, la petite Lyna CHASTANG (3 ans) du village de La Mure a obtenu la distinction de la plus jeune participante.

L'après midi, 40 participants se sont chaleureusement affrontés sur le ponton, la désignation d'emplacement se faisant par

titrage au sort a permis une épreuve encore plus attrayante et très ouverte. Au bout du suspense c'est Jérémy BIOUTAU qui a terminé 1^{er} avec 10 poissons avec un total de points de 2536. La 1^{ère} féminine, qui également terminée seconde de l'épreuve est Aurélie BAUDIN, avec une prise de 9 poissons et un total de points de 2215. Il est à noter la belle performance du jeune Raphael DUMAS, 1^{er} jeune et 8^{ème} au classement final. Une prise totale de 60 poissons a été notée pour l'après midi pour un poids total de 15 kg. La brocante proposée cette année et les différentes animations de démonstration de pêche à la mouche orchestrées par Franck COUDIERE ont rythmé la journée.

L'association des amis du lac remercie Huguette GUITTARD du Bureau de Tabac, l'interprofession du Saint Nectaire et Bigmat pour l'ensemble des lots offerts. Le partenariat établi avec Jérôme GAILLARD de la base de pêche de LASTIOULLES a permis d'offrir de beaux cadeaux.

Le dernier concours organisé durant le samedi de la fête de Saint-Roch a accueilli une petite vingtaine de pêcheurs.

La journée annuelle de nettoyage des abords du lac programmée le 8 octobre a été l'occasion de faire le point sur l'année passée, cette matinée s'est finie autour d'un petit casse croûte.

Des évolutions sont en réflexion quant au fonctionnement du bureau de l'association, elles seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale qui est d'ores et déjà fixée au dimanche 05 mars 2017 à la salle des associations.

De nouveaux travaux ont été réalisés et financés une nouvelle fois par l'association sans aide extérieure, à savoir une nouvelle cabane se trouvant de l'autre côté du lac permet d'accueillir et d'abriter les personnes.

L'aménagement de la piste autour du lac, l'élagage des arbres, l'arrêté municipal interdisant la circulation et l'entrée des véhicules sur le site doivent rendre encore plus attrayant ce joli site de plus en plus fréquenté.



Enfin pour terminer, et en mémoire de notre regretté ami René BOYER, une petite plaque a été fixée sur la façade de la cabane, un grand merci à Cyrille CHALAPHY pour son geste de générosité pour avoir conçu et offert cette plaque. La présence de Madame BOYER a été un moment d'émotion fraternelle.



Journée de l'artisanat – 31 juillet



Pour la 26^{ème} Journée de l'artisanat, nous ne pouvons pas dire que le temps fut au rendez vous le matin pour accueillir nos 58 exposants. Après quelques éclaircies, nous avons pu construire une belle allée de stand de savoir faire comme de la vannerie rustique, bijoux en graines naturelles, les agriculteurs, les tourneurs sur bois et bien d'autres.



Les animations se sont déroulées sur toute la journée avec la fée Malou pour le maquillage des enfants, Waterplease qui ont pu nous divertir avec leurs jeux en bois et leurs instruments.

Au cours de l'après midi, Sylvie CHABAUD a fait une démonstration de fabrication traditionnelle de Saint Nectaire avec les outils de l'ancien temps, plusieurs gâteaux de tomme à l'aide des enfants volontaires ont été confectionnés.



Nous remercions les artisans locaux, les commerçants et les personnes bénévoles pour leur aide précieuse.

A l'année prochaine!

Festy Picherande.

Le concours des coiffes et chapeaux a connu encore un franc succès cette année.



Sous la responsabilité de Sylvie CHABAUD, commissaire générale et de Jean-François GUITTARD, régisseur et commissaire, le concours a vu la participation de 21 candidats repartis dans trois catégories : masculine, féminine et junior.

Sous la présidence de Brigitte LAPORTE, secondée de Mauricette EGAL, Viviane PLANE, Claudette GENES et Eliane GOY, le concours pouvait débuter après que les deux commissaires aient procédé à l'anonymat des chapeaux.



Trois hommes, quatorze dames et quatre enfants ont concouru en présentant leur confection originale en rapport avec la gentiane. Ce dernier composait un des critères de notation auquel se rajoutait une note générale sur la beauté et l'esprit de créativité.

Après en avoir délibéré, le jury a rendu son verdict en donnant un 1^{er} classement sur 15 points.

S'en suit alors un vote ouvert au public qui fut un moment de débat passionné et de grande convivialité, toujours de manière anonyme. Les commissaires ont ensuite procédé au classement final sous les yeux des jurés.



Les grands gagnants de cette édition 2016 ont été :

Catégorie junior : Loanne VANDENBROUCK

Catégorie féminine : Brigitte CASSEGRAIN

Catégorie masculine : Patrick RAYMOND

Ces personnes se sont vu remettre un joli et copieux panier garni offert par la municipalité de PICHERANDE

Un diplôme de participation a été ensuite remis à tous les participants.



Le rendez vous est d'ores et déjà donné pour une nouvelle manche pour l'édition 2017.



– 14 & 15 août

Le temps nous a gâtés pour cette 8^{ème} édition de la Fête de la Gentiane, une fois n'est pas coutume ! Une belle ondée s'est bien invitée en fin d'après midi le 15 août (on s'en serait bien passé...). Elle a précipité le départ des exposants, qui étaient plus nombreux que les années précédentes : encore un effet « beau temps » !



Le village a été superbement décoré, un grand merci aux membres de Picherande d'Hier et d'Aujourd'hui et à Sylvie CHABAUD pour leur énergie, et leur ingéniosité.

Tout ce beau monde a défilé dans la grande rue, tant bien que mal : l'arrivée prématurée des groupes suisses, a « chamboulé » notre organisation, fragile certes au départ. Nous nous nourrissons de nos erreurs, et veillerons à ce que la parade de 2017 se déroule en bon ordre.

Dans la série « points à

améliorer », il faudra envisager d'autres horaires de permanence pour les parkings des Veyssettes et de Barraires. Ces permanences contraignantes mais nécessaires pourraient être plus courtes, à condition cependant qu'il y ait plus de volontaires pour les tenir.

La sonorisation, pourtant révisée, laisse vraiment à désirer, l'association Festy Picherande est prête à mettre leur sonorisation à notre disposition, nous l'en remercions par

avance, un grand merci aussi à Patrice CHALAPHY, qui a assuré brillamment l'animation lors de ces deux journées.

Grace à vos participations nous avons pu proposer à nos amis suisses un hébergement chez l'habitant. Cela a donné lieu à des échanges conviviaux et chaleureux, expériences à renouveler, au dire des personnes concernées.

Nous tenons à remercier encore et très sincèrement les bénévoles qui

ont œuvré pour cette belle fête, et en particulier :

- Sylvie CHABAUD, toujours disponible et aussi bonne pâtissière que photographe !

- Brigitte LAPORTE et ses amis, qui comme chaque année animent l'exposition « autour de la Gentiane »

Nous sommes ouverts à toute proposition afin d'améliorer l'organisation de cette fête, et de l'enrichir de nouvelles animations.



Fête de Saint-Roch – 19, 20 & 21 août

Le nouveau comité Festy Picherande a eu l'honneur de compter sur un allié de taille : le soleil, celui-ci a brillé tout le week-end nous permettant la participation de 20 équipes lors de notre traditionnel concours de pétanque au Lac.



« tu tires ou tu pointes ? »

La soirée dansante du vendredi animée par Delphine CHASSAGNE avait un parfum de cassoulet qui embaumait la place du village !

Le bal disco a eu également un vif succès avec près de 200 entrées et une très bonne ambiance.



Le dimanche matin, la bourrée du Pavin a animé la messe de Saint Roch et le dépôt de gerbe au monument aux morts.



Lors du défilé de chars fleuris sur le thème des dessins animés, les membres de Festy Picherande ont joué le jeu des sosies des héros de notre enfance.

La fête s'est terminée avec « une kebab party » avant le traditionnel feu d'artifice offert par la municipalité.



Suite à l'assemblée générale du 24 septembre 2016, voici la composition du nouveau bureau :

Président : Romain DUTUEL
Vice-président : Donatien DUTUEL
Secrétaire : Laëtitia CHANCEL
Vice-secrétaire : Lucie DUTUEL
Trésorière : Sandrine CHALAPHY
Vice-trésorière : Sylvie COUDERT

Festy Picherande.

Ecole du Bois Joli

A la rentrée, l'Ecole du Bois Joli a accueilli 29 enfants, répartis comme suit :

7 CP, 7 CE1, 3 CE2, 7 CM1, 5 CM2.

Au départ, l'équipe enseignante était composée de Michel CHANDEZE et de Christian LUCCI qui a assuré le remplacement de Guy IGNATIOUK.

Hélène ECHAVIDRE a pris le relais pour le reste de l'année scolaire.

Nous adressons une pensée particulière à Guy et l'assurons de notre soutien !



Les principes de composition des menus à la cantine

Les menus doivent respecter un équilibre nutritionnel et des grammages précis par type de plat. La fréquence des féculents, des légumes dits verts est par exemple encadrée. Les objectifs nutritionnels sont de diminuer les apports de lipides et d'augmenter ceux de fibres et vitamines (crudités, fruits crus, légumes cuits et légumes secs hors féculents, céréales), de fer (poisson, viande rouge) et de calcium (fromages ou autres produits laitiers contenant au moins 150 mg de calcium par portion). Les repas proposés doivent répondre à ces recommandations nutritionnelles et être effectivement consommés. Le déjeuner apporte idéalement 40 % du total énergétique (le matin : 20 %, 10 % à 4 heures et 30 % le soir). Les déjeuners et dîners servis dans le cadre de la restauration scolaire comprennent nécessairement un plat principal, une garniture, un produit laitier et, au choix, une entrée et/ou un dessert.

La variété des repas est appréciée sur la base de la fréquence de présentation des plats servis au cours de 20 repas successifs.

Pour garantir les apports en fibres et en vitamines, il faut servir :

- au moins 10 repas avec, en entrée ou accompagnement du plat, des crudités de légumes ou des fruits frais ;
- au moins 8 repas avec en dessert des fruits crus ;
- 10 repas avec, en garniture ou accompagnement du plat protidique, des légumes cuits, autres que les légumes secs ;
- 10 repas avec, en garniture ou accompagnement du plat protidique, des légumes secs, féculents ou céréales.

Pour garantir les apports en calcium, il convient de servir :

- au moins 8 repas avec, en entrée ou en produit laitier, des fromages contenant au moins 150 mg de calcium par portion ;
- au moins 4 repas avec, en entrée ou en produit laitier, des fromages dont la teneur en calcium est comprise entre 100 mg et 150 mg par portion ;
- au moins 6 repas avec des produits laitiers ou des desserts lactés contenant plus de 100 mg de calcium et moins de 5 g de matières grasses par portion.

Pour garantir les apports en fer et en oligoéléments, il convient de servir :

- au moins 4 repas avec, en plat protidique, des viandes non hachées de bœuf, veau, agneau ou des abats de boucherie ;
- au moins 4 repas avec, en plat protidique, du poisson ou une préparation d'au moins 70 % de poisson et contenant au moins deux fois plus de protéines que de matières grasses ;
- moins de 4 repas avec, en plat protidique, une préparation à base de viande, de poisson ou d'œuf contenant moins de 70 % de ces produits.

Pour limiter les apports en matières grasses, ne pas servir :

- plus de 4 entrées constituées de produits gras ;
- plus de 3 desserts constitués de produits gras ;
- plus de 4 plats protidiques ou garnitures constitués de produits gras à frire ou préfaits ;
- plus de 2 plats protidiques qui contiendraient autant ou plus de matières grasses que de protéines.

Pour limiter les apports en sucres simples, ne pas servir :

- plus de 4 desserts constitués de produits sucrés et contenant moins de 15 % de matières grasses.

Source : cantine.org



Exposition sur les fleurs

Bravo à tous les participants de
cette magnifique exposition -
très très agréable. Quel courage mais
aussi quel bonheur de pouvoir s'instruire
de la nature à portée de main
et tellement riche.
Merci Merci



Superbe ! Quelle belle idée dans ce
lieu qui dégage beaucoup de chaleur et
d'intimité
Merci beaucoup pour tout ce
travail !
Catherine et Jean (Claude (ANGERS))

Très original et fort intéressant ! Les photographes ont fait un
beau travail ! Bravo et merci, bonne continuation ! 7/08/16



Très belle exposition, un travail très intéressant
à partager avec le plus grand nombre -
Merci beaucoup à tous ceux qui ont
participé - Beaucoup de plaisir
Sandrine 12 27/07/16

C'est une bonne idée
des plantes dans l'église
Merci Beate de Tribourg en Allemagne
20.7.2016

On voit, on parle avec les autres visiteurs...

21/07/2016 merci pour des explications claires et simples
accompagnées de belles photos
Jacqueline (Raphaël/RS)



Merveilleuse idée dans une église, félicitations
à tous les photographes amateurs pour le plaisir des
yeux et informations sur les différentes plantes - BRAVO!!!
Le 10.8 2016
He

Picherande d'Hier et d'Aujourd'hui.

Journée du patrimoine

18 septembre

Le four de Tinaire, ou les retrouvailles des habitués de la Fête du Patrimoine.

En effet, se retrouvent chaque année les mêmes convives : Sylvie et Roger de Grouffaud, Valérie et Eric du bourg, Manu et Denis accompagnés de Guillaume, Eliane et Alain Papon, les enfants de Yolande et de Roger, ceux de Lulu et de Vincent, Jeannine du Clos, Sylvie Guittard du bourg, ainsi que Sylvie notre photographe, nos amis et voisins de Saint-Donat, Saint -Genes, Egliseneuve.... Tout le monde nous a gentiment donné un coup de main et en



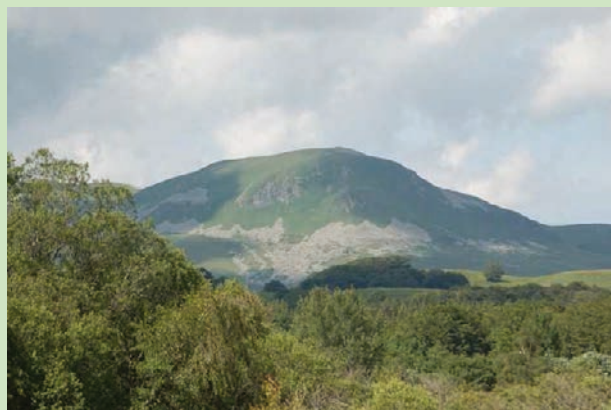
particulier Serge, notre maire et les habitants de Tinaire qui nous ont accueillis dans leur village. Merci à tous et à l'année prochaine !



Le Puy Paillaret

Le jour s'est levé
La brume disparaît.
Ton visage se dessine
Et l'on aperçoit la cime.
Toi merveille de la nature,
Qui respire l'air pur,
Tu es né d'un volcan
Tu es notre point culminant.
Quand tu t'éveilles
C'est comme un rayon de soleil
Orné d'un collier doré
De bruyères et de genêts.
Tu as su séduire
La belle aux cornes de lyre
Qui arpente tes versants,
Tout en broutant et tintillant,
La cloche sonnante.
Tu n'as pas de souci
Toi magnifique puy.
Ton grand frère le Sancy
Reste ton meilleur ami.
Tes seuls compagnons,
Ce sont les mouflons et le lys martagon.
Tu es l'hôte
De toutes les marmottes
Et tes plus grands admirateurs
Ce sont les randonneurs et les skieurs.
D'un œil tu peux veiller
Sur le lac Chauvet
De l'autre sur les miengués
C'est dans ce geste,
Que tu nous ramène au col de la Geneste.
La bise balaye les nuages
Ne laissant sur son passage
Que ta flore et faune sauvages
En souvenir de ton grand âge,
Je conserve cette image.

Patrice CHALAPHY.



Bacs jaunes

Petits gestes simples à adopter



Les bacs de tri sélectif, vous l'avez sans doute remarqué, sont souvent pleins à ras bord. Ce n'est pas très beau à voir, et cela donne une mauvaise image de notre commune...

Quelles solutions apporter pour pallier ce problème ?

➤ Augmenter le nombre de bacs ? Cela a déjà été fait, sans pour cela apporter de différence notable sur la qualité du tri.

➤ Demander au Sictom d'augmenter le nombre

de passage ? L'augmentation de la taxe serait importante, et ne satisferait aucun d'entre nous

Alors que faire ?

Des gestes simples à intégrer dans nos comportements :

Quand les bacs sont pleins, il faudrait déposer les déchets recyclables triés dans les colonnes situées au point d'apport volontaire du foirail...

Une diminution du volume des déchets est tout à fait possible : **écraser les bouteilles plastiques, aplatir les packs de lait, les cartons d'emballage**, voilà des petits gestes qui amélioreraient la gestion des bacs de tri sélectif.

Il faut garder en mémoire que diminuer nos déchets fait partie des recommandations gouvernementales, ceci afin de réduire notre impact environnemental. **Nous nous devons d'agir pour limiter les dégâts dont nos enfants et petits enfants subiront les conséquences.**



Les livres à Picherande

Comme vous le savez déjà, la médiathèque de Besse intervient en complément des animations réalisées à l'école du Bois Joli, à raison d'une permanence par mois, le mardi de 11 h 30 à 12 h 30.

En voici les dates : 24 janvier, 14 février, 28 mars, 9 mai, 20 juin.

Ces permanences permettent aux abonnés de venir échanger avec les responsables, retirer les livres qu'ils auraient pu réserver, ou emprunter les nouveaux ouvrages amenés à ces occasions. En dehors de ces permanences, nous vous rappelons que de nombreux ouvrages nous ont été donnés (merci à Pascale DAVID !). Ils ont été classés par thème (Merci à Nicole, Philippe et encore Pascale), vous pouvez les emprunter à votre guise, sans obligation d'adhérer à la médiathèque, puisque ces livres nous appartiennent, ils vous appartiennent donc aussi !

Vous êtes cordialement invités au point lecture, dans les horaires d'ouverture de la Mairie, afin de venir vous approvisionner. Vous pourrez soit garder les ouvrages que vous aurez choisis, soit les rendre, mais aussi les échanger contre d'autres livres que vous avez aimé (attention, une seule contrainte : que le livre soit en très bon état, d'une édition récente)

Nous envisageons aussi d'utiliser la cabine téléphonique délestée de l'appareil comme cabine à livres, comme cela se fait dans de nombreuses communes

Le concept, c'est le partage. Chacun décide de feuilleter un livre sur place, de l'emporter chez soi, d'en remettre un autre. C'est libre !

Voici un exemple de ré utilisation d'une ancienne cabine téléphonique.



Halloween - 29 octobre

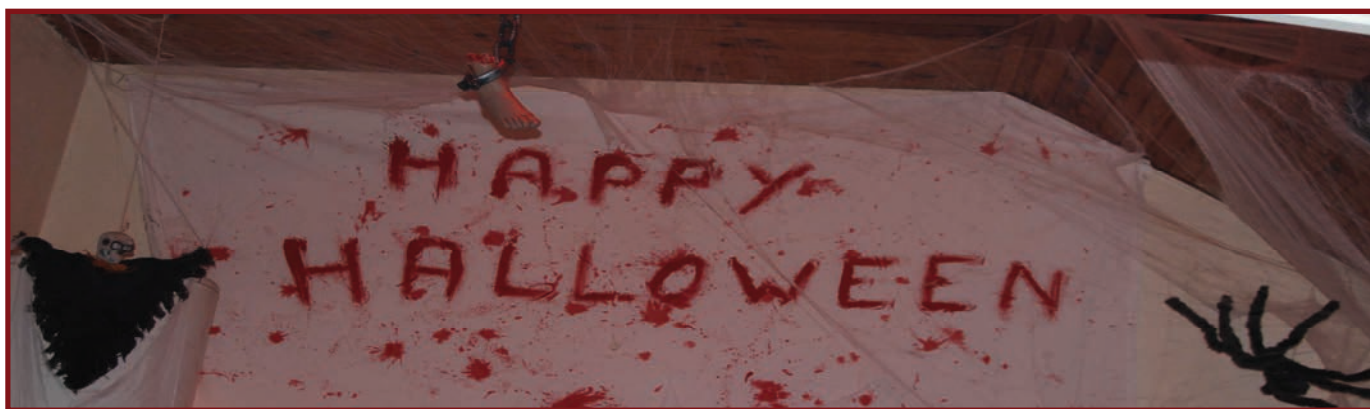
Un temps de printemps pour une après midi de petits monstres.
Les déguisements, les maquillages, les masques ont fait frissonner les habitants.
Ils étaient tous très beaux.



Le goûter et la boom étaient conviviaux et chaleureux. Chaque enfant est reparti avec un gros sachet de bonbons, car il faut bien dire que la cueillette fut bonne. Bon nombre d'enfants et d'adultes ont joué le jeu et nous les remercions pour cette belle après-midi.



A la suite de cette belle journée, nous avons passé une très bonne soirée en votre compagnie lors de notre bal disco qui a été une réussite.
Cette belle journée s'est clôturée par un bal disco très réussi. Bravo aux nombreux participants qui sont venus déguisés.



Festy Picherande.



Picherande d'Hier et d'Aujourd'hui et la Ligue contre le cancer 1^{ère} soirée caritative le 31 octobre



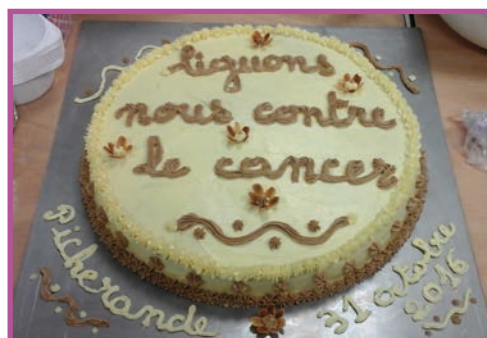
La soirée a bien débuté avec le passage de nombreux artistes amateurs : chanteurs, magicien, musiciens, comédiens, sonneurs de trompe de chasse...individuellement ou en groupes, en y mettant tout leur cœur.

L'entracte a permis de déguster les soupes cuisinées par nos adhérents, et les victuailles apportées par tous : saucissons, pizzas, fromages, gâteaux...

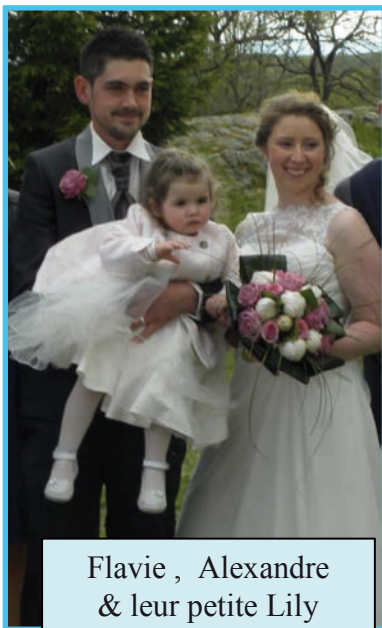
Le spectacle a repris, tout au long de la soirée les nombreux visiteurs ont fait preuve de générosité dans l'urne contre le cancer : nous avons collecté 1305 €.

Que tous les généreux donateurs soient remerciés !

Le 31 octobre 2017, cette soirée sera renouvelée et nous donnons rendez vous à tous ceux qui veulent aider la recherche, le dépistage et l'aide aux malades de cette terrible maladie.



Félicitations aux jeunes mariés



Flavie , Alexandre
& leur petite Lily

Tous nos vœux de bonheur à Malory et Patrick du Bourg, Flavie et Alexandre de Charraire, Hélène et François de Besse (Agent de l'ONF pour les forêts de Picherande).



Malory & Patrick



Hélène & François

Ce petit mot pour vous adresser nos plus chaleureuses félicitations pour cette nouvelle étape de votre vie à deux.

Soyez heureux tout simplement.

Félicitations !

Rappel des horaires des services communaux

Mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi :
8 h 45 à 11 h 45

Le secrétariat est fermé le samedi.



Agence Postale Communale

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi
9 h 30 à 12 h 00

Bibliothèque

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi :
8 h 45 à 11 h 45

Ecole du Bois joli

Garderie

Lundi, mardi, jeudi & vendredi

Le matin : dès 8 h 00

Les enfants ne prenant pas leur repas à la cantine scolaire ne doivent revenir qu'à partir de 13 h 20

Le soir : jusqu'à 17 h 30

Mercredi

Le matin : dès 8 h 00

A midi : jusqu'à 12 h 30



PARLA PATUÉ ? PARLEZ-VOUS PATOIS ?

- Les vieilles amitiés ne craignent pas la rouille
- **Là veillà amistà ne craigna pas la rouilla**



- Pour payer et mourir, on a toujours le temps
- **Pe pailha é mouri avin toudjou le tem**
- Si tu as peur d'être battu, ne laisse pas voir ton cul
- **S'a pao d'este tabassa, ne laesso pa vere ton tieu**

- Le malin vit de l'imbécile, l'imbécile vit de son travail
- **Le coufï vieu de l'imbeshile, l'imbeshile vieu de son obro**
- Savoir où l'on veut aller, c'est très bien, mais il faut encore montrer qu'on y va
- **Sobre inte vollin à n'a, coué bian, ma tsau inquièrè faere vèrè qu'y vasin**

- Le navire sur la mer, l'avion dans le ciel, l'homme sur la femme ne laissent aucune trace
- **Le bâté soube l'aiguo, l'avion dien le shau, l'home soube la fena, pa n'ieü ne laêssò de trassa**



- Mourir, mourir, ce n'est rien. Commence donc par vivre, c'est moins drôle et c'est plus long
- **Mourï, mourï, coué re. Couminta don de vieure, coué moin plasin é coué pu lang**
- Là où il n'y a rien, même la mort ne peut rien prendre
- **Qu'on y a ré, mémo la môr ne po re prindre.**

- Le manteau de la vertu est souvent doublé de mensonges
- **Le manté de le merite es souvaïn fourrà de mesondjà**

CALENDRIER DES FESTIVITES 2017

FEVRIER	FEVRIER
Samedi 11	Saint-Blaise (Picherande d'Hier et d'Aujourd'hui)
Samedi 25	Soirée moules / frites (Festy Picherande)

MARS	MARS
Samedi 25	Soirée paëlla (Picherande d'Hier et d'Aujourd'hui)

AVRIL	AVRIL
Samedi 22	Bal de printemps (Festy Picherande)

MAI	MAI
Mercredi 24	Théâtre « Les Baladins » (Picherande d'Hier et d'Aujourd'hui)

JUILLET	JUILLET
Dimanches 2, 9, 16, 23 et 30	Randonnée d'accueil (Commune de Picherande)
Dimanches 2, 9, 16, 23 et 30	Marché de pays (Picherande Animation)
Samedi 8	Brocante / Vide grenier (Festy Picherande)
Samedi 15	Méchoui (Société de Chasse)
Dimanche 16	Fête de la pêche/Journée braderie (Association du Lac de Gayme)
Vendredi 28	Bal d'été (Festy Picherande)
Dimanche 30	Fête de l'Artisanat (Festy Picherande)

AOÛT	AOÛT
Dimanches 6, 13, 20 et 27	Randonnée d'accueil (Commune de Picherande)
Dimanche 6, 13, 20 et 27	Marché de pays (Picherande Animation)
Lundi 14 et mardi 15	Fête de la Gentiane (Commune de Picherande)
Vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20	Fête de Saint-Roch (Festy Picherande)
Samedi 19	Concours de pêche (le matin) (Association du Lac de Gayme)

SEPTEMBRE	SEPTEMBRE
Dimanche 17	Journée du patrimoine (Picherande d'Hier et d'Aujourd'hui)

OCTOBRE	OCTOBRE
Mardi 31	Journée « Ligue contre le Cancer » (Picherande d'Hier et d'Aujourd'hui)

AVIS A LA POPULATION

Nous recherchons des membres volontaires pour nous aider à faire des fleurs pour nos chars fleuris de la fête de Saint Roch 2017.

Nous aurons la possibilité de vous porter le papier crépon à votre domicile en nous contactant :

Lucie : 04 73 65 92 25 / 06 68 41 46 08

Laetitia : 06 66 43 14 15

Merci par avance.

Festy Picherande.



RANDONNEES RAQUETTES EN NOCTURNE

Tous les dimanches soirs lors des vacances de Noël, de Février et de Pâques vous pourrez retrouver notre guide accompagnateur « Yvou » pour une balade de 2 heures, sous les étoiles. Vous serez récompensé de vos efforts par un vin chaud offert par la Commune.

Inscription auprès de l'office de tourisme : 04.73.22.30.83 et rendez-vous à 20 heures devant la Mairie. (Prévoir raquettes, lampe et vêtements chauds).



CARNET DE L'ANNÉE (jusqu'au 30/11/2016)

Naissances :

- ~ Noélie DUTUEL, née le 29 janvier 2016 à BEAUMONT, fille de Lucie et de Romain DUTUEL.
- ~ Mathéo, Thierry, Bruno CHASSAGNE, né le 23 mai 2016 à BEAUMONT, fils d'Elodie GATIGNOL et d'Olivier CHASSAGNE.

En 2016, vingt naissances ont été enregistrées sur la commune.



Décès :



- ~ Marcel, Léon BOUBOL, décédé le 30 janvier 2016 à Clermont-Ferrand à l'âge de 86 ans.
- ~ René, Joseph CHASSAGNE, décédé le 28 février 2016 à Ussel à l'âge de 86 ans.
- ~ Yvette, Marie François DELBOT veuve CHARBONNEL, décédée le 17 mars 2016 à Riom à l'âge de 83 ans.
- ~ Eugène, Constant BERNARD, décédé le 28 mars 2016 à Besse et Saint-Anastaise à l'âge de 99 ans.
- ~ Charly, Tom GOMINARD, décédé le 16 avril 2016 à Picherande à l'âge de 25 ans.
- ~ Jean-Marie GUILLAUME, décédé le 6 mai 2016 à Condat à l'âge de 85 ans.
- ~ Albert, Marcel BERNARD, décédé le 24 mai 2016 à Picherande à l'âge de 77 ans.
- ~ Jeanne, Eugénie, Anna, Marie GUITTARD Veuve BOYER, décédée le 21 juillet 2016 à La Tour d'Auvergne à l'âge de 88 ans.
- ~ Pierre FALGOUX, décédé le 1^{er} août 2016 à Besse et Saint-Anastaise à l'âge de 96 ans.

- ~ Fernand CHABAUD, décédé le 10 septembre 2016 à Seilhac à l'âge de 97 ans.
- ~ Marie, Antonine, Jeannine, Irène SERRE veuve SCEMAMA DE GIALULY, décédée le 7 octobre 2016 à Aix-en-Provence à l'âge de 91 ans.

En 2016, vingt-huit décès ont été enregistrés sur la commune.

Mariage :

- ~ Malory BLANQUET & Patrick FAURE, mariés le 10 septembre 2016.

En 2016, aucun mariage n'a été enregistré sur la commune.



Direction de publication : Serge CHAMOUX
Ont également contribué à l'élaboration de ce numéro :
Christine DE BENEDICT, Jean-François GUITTARD ainsi que
Nathalie AMBLARD et Christelle MARTIN. Merci à Sylvie
CHABAUD pour les photos.

